



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



SOMMAIRE

1.	POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE » ?	3
2.	FICHE INFORMATIVE DE SYNTHESE	4
2.1	Présentation de l'établissement	4
2.2	Activités proposées par l'établissement	6
2.3	Information sur l'accessibilité des activités	7
2.4	Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité	6
2.5	Formations du personnel	7
3.	NIVEAU D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT.....	8
4.	ANNEXES	8
4.1	Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées	12
4.2	Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées	14

1. POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ » ?

La loi (*11 février 2005 et 5 septembre 2018*) stipule que tout organisme de formation (OF) ou centre de formation des apprentis (CFA) doit être accessible.

L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

« Le droit à compensation du handicap » doit permettre un égal accès à la société et s'applique donc à tout parcours de formation. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap.

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

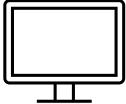
¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

2. FICHE INFORMATIVE DE SYNTHÈSE

2.1 Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement	Ecole de la 2 ^e Chance Nièvre
Type de l'établissement	Association déclarée
Représentant	David DESLOOVER
Catégorie de l'établissement	4 ^e catégorie – Type : R (organisme de formation)
Adresse :	21 rue des Carrières 58 180 MARZY
	03 86 59 67 00
	contact@e2cnievre.fr
Site Web	www.e2cnievre.fr
Siren :	518 989 728
Code NAF	9499Z

	Référent Handicap : Franck REVENU – franck.revenu@e2cnievre.fr – 03 86 59 67 00
	Consultation du registre public d'accessibilité : - à l'accueil - sur le site Internet www.e2cnievre.fr

	<p>1- Accessibilité des locaux de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ▪ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<p>2- Matériel adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le matériel est entretenu et adapté <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ▪ Le personnel connaît le matériel <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<p>3- Sensibilisation du personnel, des stagiaires :</p> <p>Sensibilisation du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée d'information et sensibilisation sur le handicap avec ateliers pour tous les salariés <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non ▪ Présentation du cadre légal en réunion du personnel <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non ▪ Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap pour un accueil adapté <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <p>Sensibilisation des stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions APF France Handicap sur la thématique du handicap <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ▪ Présentation aux apprenants du référent handicap E2C et possibilités d'accompagnement dans le cadre de l'accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <p>Accompagnement individualisé avec modalités de formation et d'évaluation adaptés au handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'accompagnements individualisés pour les stagiaires E2C en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ▪ Travail en partenariat dans le cadre de la Ressource Handicap Formation de la région avec suivi des apprenants demandeurs et proposition de moyens de compensation (logistiques et pédagogiques) <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

2.2 Activités proposées par l'établissement

L'Ecole de la 2^e Chance Nièvre compte trois établissements :

- E2C Site Pilote Nevers Sud-Nivernais : 21 rue des Carrières – 58180 MARZY
 - ① 03 86 59 67 00
- E2C Antenne Bourgogne-Nivernaise : rue Pierre et Marie Curie – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
 - ① 03 86 22 13 23
- E2C Plateforme Morvan : 1 bis place des Martyrs de la Résistance 58120 CHATEAU-CHINON
 - ① 03 86 79 46 55

L'Ecole de la 2^e Chance de la Nièvre est une structure d'insertion professionnelle qui permet à de jeunes adultes de 16 à 30 ans, majoritairement sortis du système scolaire sans diplôme, qualification ou compétences professionnelles adaptées aux critères du marché de l'emploi de la Nièvre, mais motivés et volontaires pour apprendre à apprendre par le travail dans le monde du travail, de réenclencher un parcours formatif les conduisant à une intégration sociale et professionnelle sous un statut de stagiaire de la formation professionnelle. L'E2C58 met en œuvre une démarche pédagogique flexible, individualisée, basée sur l'Approche Par Compétences (APC) et l'alternance, reposant sur 3 axes (la Formation, le Projet Professionnel et le Développement Personnel).

Toutes les activités mises en place dans notre établissement sont accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.

Les locaux sont équipés d'espaces dédiés et adaptés pour l'activité : formations, réunions, visioconférence, interventions de professionnels, bureaux d'entretien, locaux techniques (local à archives).

- Avant chaque entrée en formation, les candidats participent à un entretien suivi d'une information collective permettant de présenter l'accompagnement mis en œuvre par l'École de la 2^e Chance.
- Les personnes en situation de handicap sont prises en charge dès cette phase par le référent santé et handicap de l'E2C, afin d'identifier leurs besoins spécifiques et, le cas échéant, adapter les conditions d'accueil, les contenus pédagogiques, l'environnement matériel de la formation, ainsi que les potentielles collaborations à mettre en œuvre.

2.3 Information sur l'accessibilité des sites E2C

○ E2C site Pilote

Hébergé au sein du Campus des Métiers de Marzy (C2M), dans des locaux dédiés, l'accès au Site Pilote de l'E2C Nièvre se fait :

- Du portail aux locaux E2C Nièvre :
 - Si véhiculé(e), via une voie d'accès bitumée balisée
 - Sinon, en suivant le couloir piéton sillonnant l'ensemble du site conformément aux exigences liées à l'accueil des publics en situation de handicap (registre d'accessibilité C2M) et suivant les balisages
 - Sur site, une place de stationnement est réservée (*balisage en cours : traçage au sol + panneau vertical*) et un chemin bitumé adapté et équipé de bandes podotactiles (*en cours*) permet d'accéder à l'intérieur des installations.
- Le bâtiment est de plain-pied, construction récente répondant sur tous les critères aux dernières normes en la matière.

○ E2C antenne Bourgogne-Nivernaise

L'accès à l'E2C de Cosne se fait :

- Depuis le parking visiteurs (*se situant rue Pierre et Marie Curie*) comme indiqué par le panneau de signalisation. La place de stationnement réservée aux personnes handicapées se situe à environ 70 mètres de l'entrée E2C (*en face de la salle municipale Pierre et Marie Curie*). Une possibilité est également existante au pied des portes d'entrée (*sous condition d'ouverture préalable du portail*).

- **E2C plateforme Morvan**

L'accès à l'E2C du Morvan se fait :

- Depuis le parking visiteurs comme indiqué par le panneau de signalisation près des places de stationnement réservées aux personnes handicapées.
Une possibilité est également existante juste devant la structure avec à disposition une rampe d'accès jusqu'à l'entrée des installations.

2.4 Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (cf registre de sécurité)

2.5 Formations du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des participants
29/09/2023	Être référent handicap en organismes de formation et CFA*	Franck Revenu
29/11/2024	Premiers Secours en Santé Mentale (<i>Module jeune</i>)	Franck Revenu
29/11/2024	Premiers Secours en Santé Mentale (<i>Module jeune</i>)	Métin Sahin
29/11/2024	Premiers Secours en Santé Mentale (<i>Module jeune</i>)	Claire Tacnet
28/02/2023	Premiers Secours en Santé Mentale (<i>Module standard</i>)	Franck Revenu
28/02/2023	Premiers Secours en Santé Mentale (<i>Module standard</i>)	Delphine Papillon
28/02/2023	Premiers secours en santé mentale (<i>Module standard</i>)	Métin Sahin

* Formation du référent handicap par l'EMFOR Bourgogne-Franche-Comté

3. NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

E2C SITE PILOTE

▪ PLACE DE STATIONNEMENT

Réglementation :

- 2% du parc doit être accessible soit une place adaptée minimum
- Place localisée à proximité de l'entrée, de l'accueil
- Largeur 3,30 m et longueur 5,00 m
- Marquage au sol et signalétique verticale (*en cours*)
- Raccordement au cheminement existant piéton sans ressaut > à 2 cm
- Dévers ≤ à 3%

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS

Réglementation :

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut
- Largeur du cheminement de 1.20m (tolérance 0.90m sur courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15m
- Dévers sur les cheminements ≤ à 3%
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Eléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil) (*en cours*)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre ≤ 2.20m sous élément suspendu

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ **ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT**

Réglementation :

- Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible
- Entrée principale facilement repérable
- Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ **CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE - ESCALIER > 3 MARCHES** *Non concerné*

▪ **HORIZONTALE – ALLÉES**

Réglementation :

- Largeur \geq 1.40m
- Rétrécissements ponctuels \geq 1.20m • Dévers \leq 2%

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme (largeur minimum \geq 1.00m)
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ **CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE – PORTES**

Réglementation :

- 0.90m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes
- 1.40m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes
- 1 vantail \geq 0.90m pour les portes à 2 vantaux

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

- **SANITAIRES**

Réglementation :

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (1.50m), en dehors du débattement de la porte.
- Espace d'usage ou de transfert (0.80m x 1.30m) en dehors du débattement de la porte.
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80m à 1.00m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35m à 0.40m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45m et 0.50m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan ≤ 0.85m

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme

- **ÉCLAIRAGE**

Réglementation :

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Banque d'accueil 200 lux

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

- **REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS**

Réglementation :

- Tapis, dureté suffisante, pas de ressaut ≥ 2 cm
- Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente.

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ INFORMATION ET SIGNALISATION

Réglementation :

- Signalétique indiquant le changement de direction et les accès
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type de caractères, au regard des distances : 1m-30 mm- 50 mm)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toutes informations visuelles doublées par une information sonore

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

▪ DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Réglementation :

- Lisibilité des affichages, assis ou debout.

Etablissement :

- Ce service est conforme
- Ce service est non conforme
- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande

4. ANNEXES

4.1 Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Pré-cisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCA, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MIES-MCT/SG/SPSS/ATL/2/Benjy Codetos

4.2 Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées



Attestation de réalisation de formation

Je soussigné Stéphane GAINAUX agissant en qualité de gérant de l'entreprise Emploi Handicap Conseil atteste que Franck REVENU a réalisé l'action de formation :

« Être référent handicap en OF et CFA »

organisée dans le cadre de l'action de professionnalisation des professionnels du réseau de l'insertion et de la formation professionnelle conduite par la Ressources Handicap Formation et EMFOR en Bourgogne-Franche-Comté.

du 28 et 29 septembre 2023 en distanciel.

Les objectifs :

- Comprendre le cadre législatif associé à la fonction de référent handicap
- Connaitre et utiliser les outils associés (accessibilité- tableau d'évaluation des besoins)
- Connaitre le rôle et les missions du référent handicap en interne
- Favoriser l'implication de l'organisme de formation dans la démarche et l'aider à répondre son obligation légale en matière d'accessibilité de la formation
- Identifier et accompagner les situations individuelles afin de mieux prendre en compte les besoins
- Faire émerger les pratiques existantes et identifier les marges de progrès.

Activités pédagogiques effectuées : Participation à la session en distanciel

- Module de pré-requis via l'application Klaxoon (30min)
- Participation à la session 1 de 9h30 à 12h
- Participation à la session 2 de 13h30 à 16h30
- Participation à la session 3 de 9h00 à 12h
- Participation à la session 4 de 13h30 à 16h30

Cette formation a été animée par Céline DE MELO, Consultante handicap et psychologue du travail, cabinet Emploi Handicap Conseil

Fait à Besançon, le 8 octobre 2023

Emploi Handicap Conseil
24 rue Bertrand Russell - 25000 BESANCON
Tél : 03 81 84 17 63 - contact.ehconseil@gmail.com
SARL au capital de 10 000 €
SIRET : 524102341 00030 RCS BESANCON
TVA: FR76524102341

24, rue Bertrand Russell
25000 BESANCON
Tél : 03 81 84 17 63
www.ehconseil.fr

Demande de copie de ce document : <http://www.ehconseil.fr> - Tél : 03 81 84 17 63





ATTESTATION DE SECOURISME EN SANTE MENTALE

Module Standard

M/Mme **Franck REVENU**

a suivi la formation **Premiers Secours en Santé Mentale Standard** et remplit les conditions exigées pour devenir secouriste en santé mentale.

La formation dispense les connaissances sur la santé mentale, en particulier des jeunes, et un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Dates de la formation :

du lundi 27 février 2023

au mardi 28 février 2023

Durée : 14h

Premiers Secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Lieu :

LA CHARITE SUR LOIRE

La formation de secouriste est conçue pour permettre aux secouristes d'être attentifs et de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux, de savoir se comporter de façon adaptée pour entrer en contact avec la personne et gagner sa confiance, et de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour l'orienter ou l'aider à s'orienter vers les soins adaptés

PSSM France contribue notamment à déstigmatiser les troubles psychiques en faisant évoluer les représentations sociales sur les pathologies, mais aussi à améliorer la situation des personnes touchées par ces troubles.

LYON, le **1 mars 2023**

Attention, aucun double ne sera délivré.

Cette attestation n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation



Signature du secouriste





Premiers Secours
en Santé Mentale
France

APPRENDRE À AIDER

ATTESTATION DE SECOURISME EN SANTE MENTALE

Module Jeunes

Franck REVENU

a suivi la formation Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes et remplit les conditions exigées pour devenir secouriste en santé mentale.

La formation dispense les connaissances sur la santé mentale, en particulier des jeunes, et un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Dates de la formation :

Premiers Secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Durée : 14h

La formation de secouriste est conçue pour permettre aux secouristes d'être attentifs et de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux, de savoir se comporter de façon adaptée pour entrer en contact avec la personne et gagner sa confiance, et de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour l'orienter ou l'aider à s'orienter vers les soins adaptés

Lieu :

PSSM France contribue notamment à déstigmatiser les troubles psychiques en faisant évoluer les représentations sociales sur les pathologies, mais aussi à améliorer la situation des personnes touchées par ces troubles.

LYON, le 29 novembre 2024

Attention, aucun double ne sera délivré.

Cette attestation n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation

PSSM France

Le New Worker
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
04 37 47 90 84 – info@pssmfrance.fr
SIRET : 847 648 185 000 27

Signature du secouriste

Premiers Secours en Santé Mentale France
New Worker, 23 rue Paul Duvivier 69007 Lyon / pedagogie@pssmfrance.fr / 04 37 47 90 84
SIRET 847 648 185 00027

mod_01_FSJ_attestation_secouriste_jeunes_v2



Certificat de réalisation

Je soussigné, André BICHE représentant légal de l'organisme de formation PSSM France, atteste que

Delphine PAPILLON

A suivi l'action **Premiers Secours en Santé Mentale**
de formation :

Dates : du lundi 27 février 2023

au mardi 28 février 2023

Lieu : LA CHARITE SUR LOIRE

Durée : Effectivement réalisée **14,00 heure(s)** sur une durée initialement prévue de **14,00 heure(s)** conformément au programme pédagogique préétabli.

Evaluation des acquis de la formation : Au regard de chaque objectif de la formation, le stagiaire est invité à déterminer les connaissances / compétences qu'il a acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou celles qui restent à acquérir. L'évaluation des acquis s'effectuera à l'appui notamment de la correction, en groupe et validée par les animateurs, des exercices (tests, cas pratiques) auxquels le stagiaire a participé.

Objectifs de la formation	Les connaissances / compétences (Cochez la case correspondante)
Avoir connaissance d'un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale	<input type="checkbox"/> Ont été acquises <input type="checkbox"/> Sont en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> Sont à acquérir

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art. L 6315-2 du Code du Travail).

LYON, le 28 février 2023

Attention, aucun double ne sera délivré.

Ce certificat n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation



PSSM France
Secteur d'Antibes - 06480 A
223 Rue de Gorbier - 06480 FRANC
04 93 01 93 93 - info@pssmfrance.fr
Association loi 1901 - N°07-1942
Siret : 4014418810027

Signature du stagiaire

De Gardine JEANPIERRE



Premiers Secours
en Santé Mentale
France
APPRENDRE À AIDER

ATTESTATION DE SECOURISME EN SANTE MENTALE

Module Jeunes

Claire TACNET

a suivi la formation Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes et remplit les conditions exigées pour devenir secouriste en santé mentale.

La formation dispense les connaissances sur la santé mentale, en particulier des jeunes, et un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Dates de la formation :

Premiers Secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Durée : 14h

La formation de secouriste est conçue pour permettre aux secouristes d'être attentifs et de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux, de savoir se comporter de façon adaptée pour entrer en contact avec la personne et gagner sa confiance, et de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour l'orienter ou l'aider à s'orienter vers les soins adaptés

Lieu :

PSSM France contribue notamment à déstigmatiser les troubles psychiques en faisant évoluer les représentations sociales sur les pathologies, mais aussi à améliorer la situation des personnes touchées par ces troubles.

LYON, le 9 décembre 2024

Attention, aucun double ne sera délivré.

Cette attestation n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation

PSSM France

Le New Worker,
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
04 37 47 90 84 – info@pssmfrance.fr
SIRET : 847 648 185 000 27

Signature du secouriste

Premiers Secours en Santé Mentale France

New Worker, 23 rue Paul Duvivier 69007 Lyon / pedagogie@pssmfrance.fr / 04 37 47 90 84
SIRET 847 648 185 00027

mod 01 FSJ attestation secouriste jeunes v2



Premiers Secours
en Santé Mentale
France
APPRENDRE À AIDER

ATTESTATION DE SECOURISME EN SANTE MENTALE

Module Jeunes

Metin SAHIN

a suivi la formation Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes et remplit les conditions exigées pour devenir secouriste en santé mentale.

La formation dispense les connaissances sur la santé mentale, en particulier des jeunes, et un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Dates de la formation :

25 et 27 Novembre 2024

Premiers Secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Durée : 14h

La formation de secouriste est conçue pour permettre aux secouristes d'être attentifs et de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux, de savoir se comporter de façon adaptée pour entrer en contact avec la personne et gagner sa confiance, et de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour l'orienter ou l'aider à s'orienter vers les soins adaptés

Lieu :

CPAN Nevers

PSSM France contribue notamment à déstigmatiser les troubles psychiques en faisant évoluer les représentations sociales sur les pathologies, mais aussi à améliorer la situation des personnes touchées par ces troubles.

Attention, aucun double ne sera délivré.

LYON, le 19 décembre 2024

Cette attestation n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation

PSSM France

Le New Worker,
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
04 37 47 90 84 - info@pssmfrance.fr
SIRET : 847 648 185 000 27

Signature du secouriste

Premiers Secours en Santé Mentale France

New Worker, 23 rue Paul Duvivier 69007 Lyon / pediaaggio@pssmfrance.fr / 04 37 47 90 84
SIRET 847 648 185 00027

mod 01 FSI attestation secouriste jeunes v3



Certificat de réalisation

Je soussigné, André BICHE représentant légal de l'organisme de formation PSSM France, atteste que

Metin SAHIN

A suivi l'action de formation : **Premiers Secours en Santé Mentale**

Dates : **du lundi 27 février 2023
au mardi 28 février 2023**

Lieu : **LA CHARITE SUR LOIRE**

Durée : **Effectivement réalisée 14,00 heure(s) sur une durée initialement prévue de 14,00 heure(s) conformément au programme pédagogique préétabli.**

Evaluation des acquis de la formation : **Au regard de chaque objectif de la formation, le stagiaire est invité à déterminer les connaissances / compétences qu'il a acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou celles qui restent à acquérir. L'évaluation des acquis s'effectuera à l'appui notamment de la correction, en groupe et validée par les animateurs, des exercices (tests, cas pratiques) auxquels le stagiaire a participé.**

Objectifs de la formation	Les connaissances / compétences (Cochez la case correspondante)
Avoir connaissance d'un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale	<input checked="" type="checkbox"/> Ont été acquises <input type="checkbox"/> Sont en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> Sont à acquérir

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art. L 6315-2 du Code du Travail).

LYON, le 1 mars 2023

Attention, aucun double ne sera délivré.

Ce certificat n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable de l'organisme de formation



Signature du stagiaire

Do. Caroline JEANPIERRE



ATTESTATION ACCESSIBILITÉ Attestation Accessibilité - ERP

ASSOC PROMO APPRENTI POLYVALENT
21 rue des Carrières
58180 MARZY

**58-MARZY-ASSOC PROMO APPRENTI
POLYVALEN-MARZY - CAMPUS MÉTIERS -
ECOLE DE LA SECONDE CHANCE- CT-CT**

N° D'AFFAIRE: 2502154Y0000009

RÉFÉRENCE CHRONO: CT/154Y0/1125/0150

DATE D'ÉMISSION: 24/11/2025

VERSION: 1

Détail du rapport mis à disposition sur site